

AFFAIRE N° 4 - Endiguement de la Ravine des Patates à Durand -  
5ème tranche

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le présent dossier qui vous est présenté, concerne l'achèvement de l'Endiguement des Patates à Durand. Les travaux comprendront la construction :

- de la partie du canal comprise entre la 1ère et la 3ème tranche ;
- du prolongement du canal à l'amont de la 1ère tranche ;
- de l'ouvrage d'entonnement, à l'exclusion de la digue qui fait l'objet de la 4ème tranche.

Le coût de l'opération s'élève à 17 297 000,00 F et sera financé par :

- une subvention du FIDOM ;
- une subvention du D.P.M.V.N. ;
- une subvention du Département ;
- et un emprunt qui sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier de consultation d'entreprises ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE lit ensuite l'avis des Commissions :

" Les Commissions sont favorables à l'approbation de ce dossier mais le financement des travaux n'est pas pour l'instant assuré avec certitude.

Il conviendra donc, avant de lancer les travaux, de connaître les résultats des négociations qui interviendront avec la Caisse des Dépôts pour déterminer le plafond des prêts qu'obtiendra la Commune en 1979".

LE MAIRE - Ce sont des renseignements que les Commissions ont reçus en séance. C'est pour cela que ces conclusions ne découlent pas directement de la délibération. En fait, nous voulons simplement savoir ce que coûte cette opération, pour ensuite, prendre une décision ; décision qui, d'autre part, sera également fonction des prêts que nous aurons. D'un autre côté, cela nous permet de ne pas perdre de temps.

M. BOYER Eric - Il est dit dans la délibération que l'opération s'élève à 17 000 000 de Francs...

LE MAIRE - Cette affaire est plutôt spéciale. En fait, nous ne savons pas combien elle coûtera. Je demanderai donc à Monsieur DUPONT d'en faire une explication plus détaillée.

M. BOYER - On aurait pu ne pas mettre les 17 000 000 de Francs, puisqu'on n'a même pas la subvention du FIDOM...!

LE MAIRE - Nous ne savons pas comment s'effectueraient les travaux. En effet, deux possibilités nous sont offertes : d'une part, la construction en béton, d'autre part en talus. C'est la raison pour laquelle nous ne connaissons pas les prix. Ce sont, dans la délibération, des prévisions de la D.D.E.

M. BOYER - Aucune entreprise ne vous fera certainement des prix inférieurs à ceux que vous avez prévus !

LE MAIRE - Pour vous-mêmes, nous sommes obligés de présenter l'opération. C'est toujours fait ainsi.

M. DUPONT en fait l'explication sur plan.

M. DUPONT - Un tronçon a été effectué dans le haut des Patates à Durand, et un second dans le bas. La quatrième tranche consiste à faire l'endiguement, dont nous ne savons pas encore s'il sera en terre ou en dur. En terre, ce sera une levée très importante, et en dur, un mur qui ira très profondément dans le sol (jusqu'à 20 mètres). La solution dépendra d'une part, d'un certain nombre d'études qui sont faites actuellement au Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, et d'autre part, des coûts qui proviendront des appels d'offres, puisque ces derniers sont lancés sur les deux formules. La cinquième tranche concerne l'entonnement proprement dit et son raccordement à la tranche existante, ainsi que le petit raccordement au milieu, qui actuellement, est remplacé par une petite digue d'entonnement dans le canal existant.

LE MAIRE - L'eau qui a coulé lors des dernières pluies est passée par le bas, pour rentrer dans le canal et ensuite sortir de l'autre côté. Le canal du haut n'a donc pas été utilisé. Actuellement, la partie du haut est barrée ; la partie du bas captant l'eau par le petit entonnement. L'eau est donc divisée en deux courants, pour éviter que le tout tombe dans le petit entonnement.

M. DUPONT - C'est, en fait, un problème hydraulique. En effet, l'eau ne doit pas entrer directement dans le canal. Il faut qu'elle fasse un tourbillon pour perdre de sa vitesse, et entrer ensuite dans le canal. De plus, cela permet un dépôt des grosses matières solides qui descendent avec l'eau, en les faisant se déposer contre la digue. D'autre part, le tourbillon a pour objet de casser le courant avant son entrée dans le canal.

#### Discussion

LE MAIRE - Ce ne sera donc pas un simple talus.

M. DUPONT - On dit qu'il doit faire 35 mètres en pied de large sur environ une quinzaine de mètres de haut.

LE MAIRE - Je vous rappelle que cette étude a été faite par la SOGREAH.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

\*

\* \*